

SOUS-PREFECTURE DE RIOM

CA/CD

PREFECTURE DU PUY-DE-DOME
ARRETE N°
06/01313

ARRETE MODIFICATIF

DE L'ARRETE PREFECTORAL DU 9 décembre 2005

portant composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sioule

**LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE
PREFET DU PUY-DE-DOME
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code de l'environnement et notamment son article L 212-4 ;

VU le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

VU le décret n° 2005-1329 du 21 octobre 2005 modifiant le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 susvisé ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 31 janvier 2003 fixant le périmètre du SAGE de la Sioule ;

VU les consultations des organismes concernés ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2005 portant composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sioule ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier cet arrêté ;

SUR PROPOSITION de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Puy-de-Dôme :

A R R E T E

Article 1^{er} : L'arrêté susvisé du 9 décembre 2005 est modifié ainsi qu'il suit :

1)- Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

- Représentant du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement des Combrailles :

En qualité de suppléant : M. **Lionel PEYNET** Maire de Montcel – Mairie – 63460 MONTCEL.

- Représentant du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne :

En qualité de suppléant : M. **Gérard JOBERTON** Directeur Adjoint du Parc Naturel des Volcans d'Auvergne – Montlosier – 63970 AYDAT.

.../...

2)- Collège des représentants des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations :

- Représentants de l'Agence Départementale de Développement Touristique Planète du Puy de Dôme :

En qualité de titulaire : M. **Daniel COURTADON** Président de l'Agence Départementale – Place de la Bourse – 63038 CLERMONT FERRAND Cedex 1.

En qualité de suppléant : M. **Joël COMBES** Chargé de mission au sein de l'Agence Départementale – Place de la Bourse – 63038 CLERMONT FERRAND Cedex 1.

- Représentant du Comité Départemental du Tourisme de l'Allier :

En qualité de suppléant : Melle **Véronique DUFRECHOU** Directrice du Comité Départemental du Tourisme – Pavillon des Marronniers – Parc de Belle vue – 03400 YZEURE.

- Représentant de l'Association pour la restauration et la gestion des poissons migrateurs du bassin de la Loire (LOGRAMI) :

En qualité de suppléant : M. **Mickaël LELIEVRE** chargé de mission au sein de l'association – 8 rue de la Ronde – 03500 SAINT POURCAIN S/ SIOULE.

Article 2 : MM. Les Secrétaires généraux des Préfectures de l'Allier, du Puy-de-Dôme et de la Creuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes administratifs de chacune des trois préfectures concernées. Cette publication mentionnera le site internet où les modifications intervenues pourront être consultées. Une copie conforme du présent arrêté sera remise à chaque membre de la commission locale de l'eau.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le 31 mars 2006

**LE PREFET,
P/Le Préfet et par délégation,
LE SECRETAIRE GENERAL,**

Signé Jean-Pierre CAZENAIVE-LACROUTS